

République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 mai 2026

Le 11 mai 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, Mr Philippe BOULAY, Mr Patrick CHATENIER, Mr Alexandre COUQUET (jusqu'à 19h06, soit jusqu'à la délibération n°041 032 022bis/2026 comprise), Mr Bruno FABA BELTRAN, Mr Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, Mr Florent MARMAGNE, Mr Benoît MOREL (jusqu'à 19h30, soit jusqu'à la délibération n°041 032 047/2026 comprise), Mr Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, Mr Laurent PETIT, Mr Nicolas PETRAULT, Mr Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE.

DATE DE LA CONVOCATION
07 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE
07 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23

Présents :

18 jusqu'à 19h06
19 jusqu'à 19h29
20 à partir de 19h30

Était absent représenté :

Mme COUSIN Carole a donné pouvoir à Mme NUFFER Valérie
Mr COUSIN Éric a donné pouvoir à Mr PETRAULT Nicolas
Mme WERLING-FLEURY Blandine a donné pouvoir à Mr MARMAGNE Florent
Mr MOREL Benoît a donné pouvoir à Mr PETIT Laurent

Était excusé :

Mr MOREL Benoît (jusqu'à 19h30, soit jusqu'à la délibération n°041 032 047/2026 comprise)
Mr COUQUET Alexandre (jusqu'à 19h06, soit jusqu'à la délibération n°041 032 022 bis/2026 comprise)

Était absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 047 / 2026 – 4.1 :

FONCTION PUBLIQUE : Augmentation du temps de travail d'un emploi - Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs des emplois permanents arrêté à la date du 01/03/2026,
Vu l'avis du Comité Social Technique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que compte-tenu des besoins de la collectivité pour répondre aux besoins du service Urbanisme-Foncier, il est nécessaire de revaloriser le temps de travail

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

10:15 AM '26

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

13 MAI 2026

SLOW

ID : 041-214100323-20260511-041032047_2026-DE

Décide

Article 1 : d'approuver la création d'un emploi permanent de Chargée de l'Urbanisme-Foncier à temps non complet (33.5/35ème) de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à compter du 1er juillet 2026.

Article 2 : d'approuver la suppression d'un emploi permanent de Chargée de l'Urbanisme-Foncier à temps non complet (28/35ème) de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à compter du 1er juillet 2026.

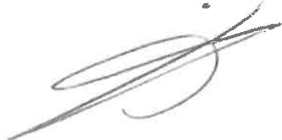
Article 3 : d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2026.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 12 mai 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,



Florent MARMAGNE

